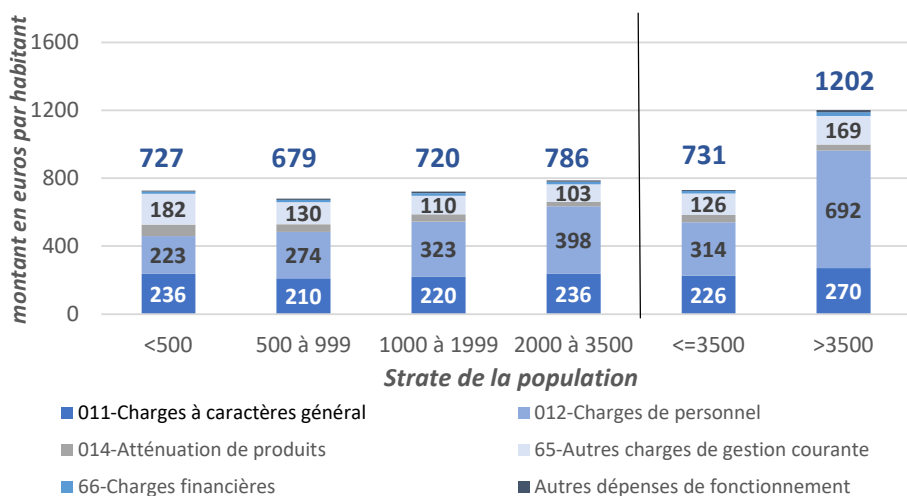


### Les dépenses de fonctionnement par strate de communes



© LA BANQUE POSTALE - AMRF sources : DGFIP - balances comptables 2021 traitements : LA BANQUE POSTALE

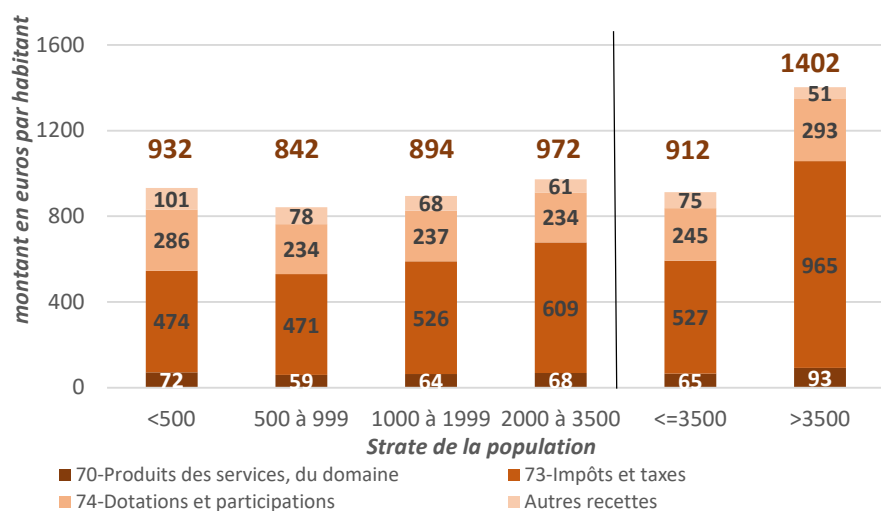
Les communes rurales dépensent 45 % de moins (731 €/hab vs 1202 €/hab) que les communes de plus de 3 500 habitants<sup>1</sup> en fonctionnement. L'écart est le plus important au niveau des charges de personnel (314 €/hab vs 692 €/hab). Une commune rurale emploie 7,7 agents<sup>2</sup> (ETP<sup>3</sup>) contre 222,5 agents pour les autres communes. Cet écart est plus réduit si on regarde le nombre d'agents pour 1 000 habitants (11,4 contre 15,3).

1 : hors Ville de Paris

2 : chiffres extraits de l'étude DGCL "Les collectivités locales en chiffres 2022", nombre de postes équivalent temps plein 2020.

3 : ETP = emploi temps plein

### Les recettes de fonctionnement par strate de communes



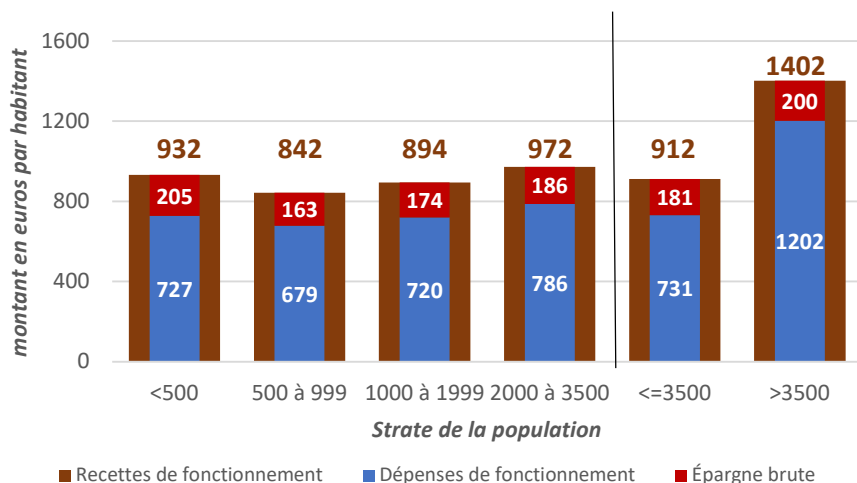
© LA BANQUE POSTALE - AMRF sources : DGFIP - balances comptables 2021 traitements : LA BANQUE POSTALE

Les communes rurales bénéficient de 40 % de recettes en moins (912 €/hab vs 1521 €/hab) que les autres communes.

L'écart s'observe essentiellement sur le montant des impôts et taxes (527 €/hab vs 965 €/hab, soit 438 €/hab, dont 267 €/hab pour les impôts locaux liés principalement à des bases de valeur locative par habitant inférieures de 30 % et 116 €/hab pour la fiscalité reversée à travers l'attribution de compensation).

Côté dotations et participations, si l'écart n'est que de 7 €/hab pour les communes de moins de 500 habitants par rapport aux communes de plus de 3500 habitants, il atteint plus de 58 €/hab pour les autres communes rurales.

### L'épargne brute par strate de communes



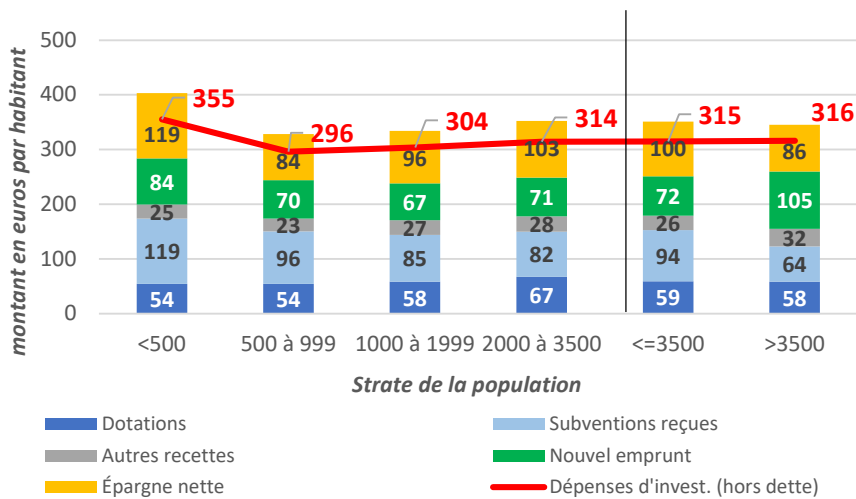
© LA BANQUE POSTALE - AMRF sources : DGFIP - balances comptables 2021 traitements : LA BANQUE POSTALE

Le montant de l'épargne brute des communes rurales est 10 % plus faible que celui des autres communes (181 €/hab vs 200 €/hab).

Cependant, le taux d'épargne (part de l'épargne brute dans les recettes de fonctionnement) est plus important pour les communes rurales (20 % vs 14 %).

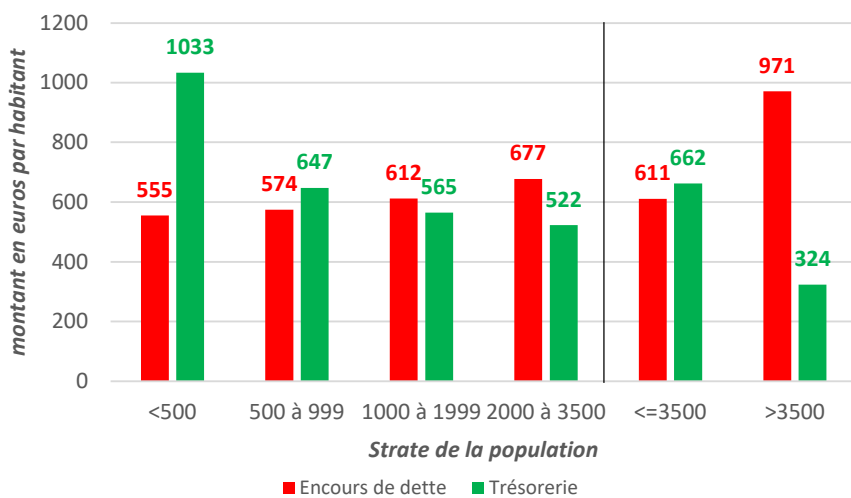
Cette épargne brute permet de rembourser l'annuité en capital des emprunts et de financer les investissements (c'est ce qu'on appelle l'épargne nette qui sert à financer les investissements).

## Les investissements et leurs financements



© LA BANQUE POSTALE - AMRF sources : DGFiP - balances comptables 2021 traitements : LA BANQUE POSTALE

## La dette et la trésorerie



© LA BANQUE POSTALE - AMRF sources : DGFiP - balances comptables 2021 traitements : LA BANQUE POSTALE

Les communes rurales ont un montant de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) identique aux autres communes. Si elles bénéficient d'un montant de subventions supérieur de 30 €/hab (94 €/hab vs 64 €/hab), elles recourent moins à l'emprunt (72 €/hab vs 105 €/hab).

L'écart entre le niveau de dépenses (ligne rouge) et la somme de l'histogramme correspond à la variation du fonds de roulement, qui est positif pour l'ensemble des strates. Au total, ce sont plus de 2 milliards d'euros qui viennent s'ajouter au niveau de trésorerie déjà important des communes.

Si le montant total de l'encours de dette des communes (56,5 mds €) est quasiment le double de la trésorerie globale (28,6 mds €), des écarts sont importants en fonction de la strate. Ainsi dans le cas des communes de moins de 500 habitants, la trésorerie couvre le double de l'encours de dette, alors que pour les communes de plus de 3500 habitants, la trésorerie ne représente que le tiers de l'encours de dette.

Cette situation financière plutôt saine présente toutefois de grandes disparités tant au niveau géographique, qu'au niveau des strates démographiques. C'est pourquoi nous avons développé, en complément de cette version synthétique, un ensemble de cartes vous permettant d'examiner en détail le département qui vous concerne, et d'avoir la possibilité de comparer, facilement, votre commune aux communes équivalentes de votre territoire selon des ratios simples.



ou flasher le QR Code

pour y accéder : <https://cdonline.articque.com/share/display/labanquepostale-amrf-donnees-2021>

### Avertissement

Les moyennes effectuées par département cachent des disparités au sein d'une même strate et certaines catégories de regroupement (en fonction du département) peuvent contenir un nombre limité de communes et doivent donc être analysées avec prudence. Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de La Banque Postale. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention La Banque Postale - AMRF



Association des Maires Ruraux de France

Siège social : 52 avenue du Maréchal Foch 69006 Lyon

Pour nous contacter

www.amrf.fr  
amrf@amrf.fr

un besoin de financement, contactez-nous !



du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (hors jours fériés)

[secteurpubliclocal@labanquepostale.fr](mailto:secteurpubliclocal@labanquepostale.fr)



La Banque Postale

SA à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 6 585 350 218 €.

Siège social et adresse postale :  
115 rue de Sèvres 75 275 Paris CEDEX 06.

RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance,  
immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.

[labanquepostale.fr/collectivites.html](http://labanquepostale.fr/collectivites.html)

Direction des études - [etudes-secteurlocal@labanquepostale.fr](mailto:etudes-secteurlocal@labanquepostale.fr)